



Numéro de l'acte	2022-11-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION N°2022-11

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE – « REDYNAMISATION CENTRE VILLE/CENTRE BOURG »

RAPPORTEUR :

Madame Cécile CARON

Adjointe au Maire, Commerces – Artisanat – Professions libérales – Fêtes - Aînés

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'Appel à projet « Redynamisation centre-ville/centre bourg », la Municipalité a souhaité impulser de nouvelles initiatives afin de redynamiser le centre-ville à l'occasion du Marché de Noël.

Considérant qu'en réaction à une année difficile liée à la crise sanitaire et ses contraintes, il paraît indispensable de soutenir, accompagner notre commerce local et donner une nouvelle impulsion.

Considérant que c'est dans cette dynamique que la municipalité a proposé de nouvelles animations à l'occasion des festivités de fin d'année. Et plus particulièrement dans l'organisation de son traditionnel Marché de Noël tant attendu par la population. Nous avons proposé de nombreuses animations : mapping, feu d'artifice, piste de luges...

Considérant qu'en complément d'une journée supplémentaire, les horaires ont été élargis jusque 22h pour que nos commerces, cafés, restaurants de la grand 'place puissent profiter de la venue en nombre du public sur les moments des prises de repas.

Considérant l'objectif d'attirer le maximum de public et de les inviter à consommer sur place. La municipalité a souhaité ainsi faire la démonstration que son centre-ville pouvait reprendre un nouveau rythme de vie, une nouvelle dynamique pour les habitants arquois mais aussi pour l'ensemble de l'audomarois. Ces animations sont les prémices de la reconquête du centre-ville et des logements qui s'y construisent sur la friche industrielle

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention dans le cadre de l'Appel à projet « Redynamisation centre-ville/centre bourg » auprès du Conseil Régional des Hauts de France.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à compléter le dossier de demande de subvention et toutes autres pièces nécessaires à l'établissement du dossier.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 11 février 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Affiché le 15 février 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le quatre février 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Monsieur Olivier JUSTIN est nommé secrétaire de séance.